

COMMUNE D’ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni le 28 avril 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d’Oraison.

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 25 Date de la convocation : 07/04/2026
--

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :
M. Olivier Laurent, pouvoir à Mme Isabel Gamba
M. Nicolas Alsters, pouvoir à Mme Laurence Leplatre
M. Jean-Michel Violo, pouvoir à M. Jean-Michel Angelvin
Mme Nathalie Carnoli, absente

Secrétaire de Séance : Mme Michèle Saez

OBJET : COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL 2026

N° 30/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l’adoption du budget communal ;

Vu l’article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l’instruction comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 14/2026 en date du 02 avril 2026 portant sur la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires de l’exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 27/2026 en date du 28 avril 2026 adoptant le compte financier unique de l’année 2025,

Vu la délibération n° 28/2026 en date du 28 avril 2026 approuvant l’affectation des résultats 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PAR 21 POUR
4 CONTRE (I. Gamba - L. Leplatre - O. Laurent - N. Alsters)
et 3 ABSTENTIONS (JM. Angelvin - C. Cloet - J-M. Violo)

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2026 de la commune :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **ADOPTE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 8 938 309,00 €

Recettes : 8 938 309,00 €

Investissement :

Dépenses : 7 514 849,28 €

Recettes : 7 514 849,28 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,



Michèle Saez

Le Maire,



Benoit GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	29/04/2026
---	------------

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.